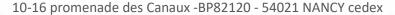


PARCE QUE NOTRE SECURITE VOUS CONCERNE AUSSI!

TROP DE DÉCÈS et d'accidents des agents des routes
TROP DE DÉCÈS et d'accidents









Un constat alarmant

Sur la route, la mise en œuvre d'un chantier, fixe ou mobile, crée immanquablement des perturbations : réduction du nombre de voies entraînant des ralentissements, circulation déviée ou alternée...

La signalisation mise en place permet à la fois d'assurer la protection des usagers de la route et celle des personnels qui y travaillent, notamment les agents d'entretien ou d'exploitation, mais aussi pompiers, forces de police et gendarmes lors d'interventions d'urgence en cas de panne ou d'accident.

Le non-respect de la signalisation et des consignes de sécurité met en danger le personnel en charge de l'exploitation et de l'entretien des routes ; ce non-respect met également les usagers en danger.

On dénombre, chaque année, de plus en plus d'accidents et d'incivilités lors de chantiers ou d'interventions sur le réseau routier national non géré par la DIR Est.

Depuis sa création en 2006, la DIR Est compte trop d'accidents dans lesquels ont été impliqués nos matériels, mais surtout nos agents. Ces victimes sont marquées physiquement et psychologiquement. Il ne s'agit pas de conclure que c'est la fatalité! Parce que nous pouvons tous agir! Il est temps d'en prendre conscience.

« Personne ne souhaite provoquer d'accident délibérément et ... aucun agent ne souhaite être la victime d'un accident comme nos 4 collègues mortellement blessés ces dernières années. C'est pourquoi, il faut parler d'éducation des conducteurs. La route doit être un espace partagé! » *

*témoignage d'un agent



Accidentalité aux abords des chantiers



« Les accidents sont presque toujours dus à des comportements inadaptés de la part des usagers de la route et, en premier lieu, à un défaut d'attention »

⇒ Comportements inadaptés = TROP d'agents morts ou blessés!

- Les accidents mortels sur le réseau de la DIR Est
 - C'est, depuis 2008, le nombre d'agents de la DIR Est tués accidentellement par des usagers dans le cadre de l'exercice de leurs missions sur la route.



- Le 9 octobre 2008 :
 Lors de l'entretien d'une aire de stationnement, Philippe a été percuté par un camion qui a perdu le contrôle de sa trajectoire.
- Le 10 décembre 2013 :
 Lors du ramassage de branchages (tombés du véhicule d'un usager), un camion a percuté son véhicule stationné sur la bande d'arrêt d'urgence, percutant à son tour Sylvain
- Le 27 août 2015 :
 Lors du ramassage de poubelles sur une aire de repos, Christophe a été percuté de plein fouet par un véhicule qui a dévié de sa trajectoire.

▶ Dans d'autres DIR, récemment

- Le 2 mars 2022 en Savoie (DIR Centre Est) :
 Emmanuel et Raoul sont décédés fauchés par un usager lors d'un suraccident à proximité d'un chantier d'élagage alors qu'ils ramassaient les débris d'un 1^{er} accident.
- Le 12 décembre 2021 en Corrèze (DIR Centre Ouest) :
 Laurent, agent d'exploitation, est décédé, alors qu'il conduisait un engin qui effectuait une opération de salage sur l'A20, violemment percuté par une voiture.

Nombre de blessés à la DIR Est

Depuis 2013, la DIR Est recense un total de 48 accidents de travail en lien avec la circulation (usagers) avec des répercussions physiques et psychologiques ayant engendré 1396 jours d'arrêt de travail :

- > soit une moyenne par an de 5 accidents et 155 jours d'arrêt de travail
- > soit une moyenne de 29 jours d'arrêt de travail par accident

1 accident en particulier a engendré 686 jours d'arrêt, soit presque l'équivalent de 2 ans.

Ces accidents ne sont pas dus à l'état de la route, ou à la météo... la SEULE RAISON est à chaque fois UN COMPORTEMENT INADAPTÉ DES USAGERS!

⇒ Comportements inadaptés = Des dégâts matériels de plus en plus nombreux

À la DIR Est, en 2 ans,

25 accidents impliquant un véhicule d'intervention ont été enregistrés.

14 ont concerné des flèches lumineuses de rabattement (FLR) alors que ces flèches se voient à plus de 200 mètres.







Le danger pour les agents en intervention est constant. La sensibilisation des usagers à ce danger demeure nécessaire. « Il suffit d'une seule fois ».



⇒ Comportements inadaptés = des incivilités et des injures en hausse



STOP AUX AGRESSIONS VERBALES ET PHYSIQUES ENVERS LES AGENTS DES ROUTES!

Aux risques routiers, s'ajoutent désormais les agressions verbales et les menaces physiques. Parfois des canettes sont même jetées devant ou sur les agents des routes... Ces actes sont en forte hausse ces dernières années.

Si la plupart des usagers comprend la nécessité des travaux et la gêne occasionnée, certains sont en revanche beaucoup moins compréhensifs et n'hésitent pas à insulter voire à menacer physiquement les agents des routes qui, rappelons-le, travaillent pour la sécurité et le confort des usagers.

"Quand on met en place une circulation alternée pour des travaux, on se fait très vite insulter, *les gens pensent qu'on est là pour les embêter, mais c'est pas du tout ça [...] c'est notre métier. On est là pour sécuriser les routes !".* *

*Témoignage d'un agent

Derrière chaque agent il y a une femme, un homme, une mère, un père, une fille, un fils, une sœur, un frère...



Missions et rôle des agents des routes :

Les DIR ont pour missions la surveillance du réseau, la gestion du trafic, l'information routière, les interventions lors d'accidents, le maintien en bon état des routes notamment en période hivernale.

Elles ont également en charge l'entretien des chaussées et de leurs dépendances (accotements, fossés, bassins, plantations), des aires de service, des ouvrages d'art (ponts, viaducs, tunnels, murs), des équipements de la route (signalisations, dispositifs de retenue, dispositifs de surveillance).

Les agents des routes qui interviennent sur le réseau national sont des professionnels formés tout au long de l'année. Ils sont ainsi chargés de :

Entretenir

et améliorer le patrimoine, pour assurer un niveau de service aux usagers, en mettant en oeuvre des politiques de gestion et d'entretien cohérentes.

Exploiter

le réseau par grands itinéraires, en déployant des outils et des équipements d'exploitation adaptés aux attentes des usagers, en assurant la viabilité et la sécurité du réseau pour permettre aux usagers de se déplacer en toute sécurité.

sécurite des usagers par des actions d'aménagement du réseau et la mise en place de

Renforcer la

du réseau et la mise en place de mesures d'exploitation.

Aménager des sections nouvelles

dans le respect des objectifs fixés en termes de qualité, délais, coûts, en étroite cohérence avec les politiques de gestion et d'exploitation.

▶ Dans quel cadre interviennent les agents des routes ?

Tout au long de l'année les agents des routes de la DIR Est interviennent dans le cadre :

De chantiers programmés



Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, les routes et autoroutes doivent être entretenues et améliorées en permanence. Travaux d'entretien (chaussée, fauchage, ...) mais aussi constructions de nouvelles infrastructures, édification d'ouvrages d'art, élargissement de chaussées, déviation...

D'interventions aléatoires

Interventions aléatoires sur véhicule en panne ou accidenté, ramassage d'objets ou d'animaux, salage des routes ...



Des dispositifs de signalisation (panneaux et cônes de chantier, feux clignotants, ...) sont mis en place à la fois pour assurer la protection des usagers de la route et celle des personnels qui y travaillent notamment les agents d'entretien ou d'exploitation mais aussi pompiers, forces de police et gendarmes lors d'interventions d'urgence en cas de panne ou d'accidents.

La pose et la dépose de la signalisation temporaire sont des phases critiques car les agents sont alors directement exposés aux risques liés à la circulation.

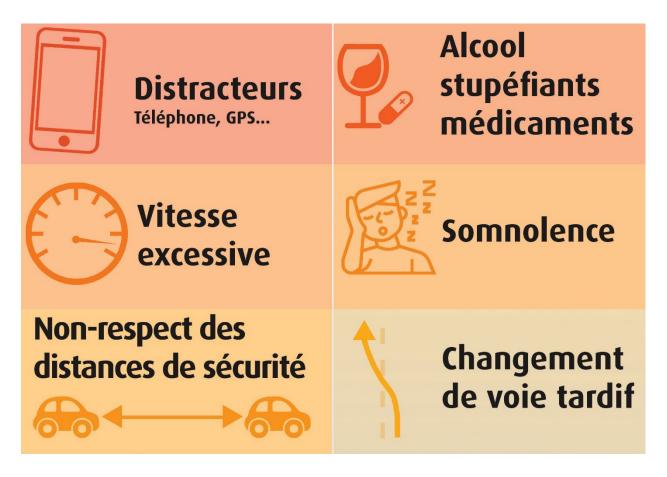
Des comportements à risques, exposant au danger

Le métier d'agent des routes est rendu dangereux par le comportement de certains usagers qui ne respectent pas le Code de la Route ou ont une conduite inadaptée. Ils mettent alors en danger la vie des agents qui interviennent sur les routes et autoroutes.

La route n'est pas un terrain de jeu!

Les principaux facteurs d'accidents

À l'origine des accidents, se trouve très souvent une faute de comportement du conducteur de la route :





Les comportements qui mettent en danger les agents des routes

Au-delà des principaux facteurs d'accidents (téléphone, vitesse, somnolence...), il est important de souligner que des incivilités peuvent engendrer des accidents et EXPOSER LES AGENTS AU DANGER.



Les incivilités des usagers...

- > stationnement et circulation sur la bande d'arrêt d'urgence
- > heurts et déplacements de cônes
- > jet de détritus de toutes sortes
- > perte de chargement
- > rabattement de dernière minute
- > passage en force
- ... obligent les agents à intervenir sur la route et les exposent au danger
- > remise en état de la signalisation d'un chantier
- > ramassage d'objets sur la chaussée
- > nettoyage des abords de route

Soyez vigilants, respectueux et responsables!

Page 10/12

Usagers, vous avez un rôle à jouer pour nous protéger mutuellement

Au sein de chaque chantier, il y a quelqu'un qui travaille. Respecter la signalisation de chantier, c'est respecter sa vie.

A l'approche d'une zone de chantier ou d'un véhicule d'intervention :

- > Respecter les panneaux de signalisation positionnés sur la route
- > Réduire sa vitesse pour anticiper les obstacles et le danger
- > Redoubler de vigilance si un gyrophare ou des feux clignotent
- > Ralentir ou changer de voie sans attendre le dernier moment

Sur toute la zone de chantier :

- > Respecter la restriction de vitesse jusqu'à la sortie du chantier et rester concentré afin de pouvoir anticiper tout danger
- > Garder impérativement une distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède
- > Être particulièrement vigilant en cas d'intempéries (pluie, neige, brouillard...)

A l'approche d'un véhicule d'intervention, ralentir, s'écarter du danger et respecter un CORRIDOR DE SECURITE!

Code de la route R412-11-1 : Le corridor de sécurité désigne une barrière virtuelle que tout conducteur doit respecter à l'approche des intervenants en bord de routes ou d'un véhicule ayant actionné ses feux de détresse et ce, sur l'ensemble du domaine routier. Le Code de la Route impose alors au conducteur de ralentir et de s'écarter du danger. Le non-respect de cette règle est sanctionné par une amende de 135€.

Et toujours : bien anticiper les événements !

- > S'informer par la presse et les radios locales sur l'emplacement des chantiers en cours et sur les consignes de sécurité à respecter.
- > Être attentif aux messages diffusés sur les panneaux lumineux placés au-dessus des voies.

Des agents travaillent pour vous aux abords ou sur les voies de circulation. La sécurité des agents de la DIR Est mais aussi la vôtre dépend de votre manière de conduire. Pensez-y ...





